



**FLORENCE BARJOU, PHD**  
Responsable des investissements Multi Asset



**PIERRE HEREIL, CFA**  
Gérant de portefeuille senior



**OLIVIER MALTESTE**  
Gérant de portefeuille senior

“ La budgétisation des risques parmi plusieurs classes d’actifs nous permet de chercher à maximiser les rendements du fonds pour une volatilité donnée.”

## VOLATILITÉ CONTRÔLÉE, STRATÉGIE MULTI-ACTIFS FLEXIBLE

Lyxor Absolute Return Multi Asset 8 (« ARMA 8 ») est un fonds long-only qui vise à générer une appréciation nette du capital sur un horizon de placement de 3 à 5 ans avec une volatilité inférieure à 8 %.

## UNE ALLOCATION STRATÉGIQUE ET UNE EXPOSITION FLEXIBLE

ARMA 8 alloue les différentes sources de performance de manière équilibrée. Le cœur du portefeuille est constitué de classes d’actifs traditionnelles : actions, obligations et matières premières. Il pèse 80 % du budget de risque. Les 20 % restants forment le satellite construit avec des obligations des marchés émergent et high yield. Une telle approche permet de maintenir l’exposition à toutes les sources de rendement en évitant toute surexposition à des sources individuelles de risque.

## UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE SOUTENUE PAR LES INFRASTRUCTURES DE LYXOR

La stratégie ARMA 8 se base sur 17 ans d’expérience de Lyxor en techniques d’investissement spécialisées telles que la détection de tendances et la budgétisation des risques et bénéficie des travaux des équipes de recherche quantitative et macroéconomique. L’équipe responsable de la stratégie, dirigée par Florence Barjou, est intégrée aux équipes d’investissement de Lyxor qui comptent plus de 100 personnes.

## PERFORMANCES NETTE



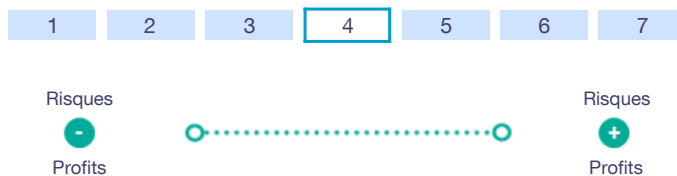
Les performances passées n’offrent aucune garantie de résultats futurs.

## CHIFFRES CLÉS

Taille de la stratégie - EUR M	1097
Taille du fonds - EUR M	151
Performance annualisée*	2,2%
Volatilité annualisée*	7,1%
Ratio de Sharpe*	0,4

\*Depuis le lancement

## INDICATEUR DE RISQUE



Information valable à la fin du mois indiqué en haut de page.

DOCUMENT DESTINÉ À L'USAGE EXCLUSIF D'INVESTISSEURS AGISSANT POUR LEUR PROPRE COMPTE ET CATÉGORISÉS COMME "CONTREPARTIES ÉLIGIBLES" OU "CLIENTS PROFESSIONNELS" SELON LA DÉFINITION DE LA DIRECTIVE 2004/39/CE RELATIVE AUX MARCHÉS D'INSTRUMENTS FINANCIERS.

Nous attirons l’attention des investisseurs sur le seuil retenu pour le calcul de la commission de surperformance, qui diverge des recommandations de l’association internationale des régulateurs (IOSCO) et des normes établies par la réglementation française. Il est en effet préconisé, lorsque le fonds utilise un indicateur afin de déterminer s’il a ou non atteint son objectif de gestion, de retenir ce même indicateur comme seuil de prélèvement de la commission de surperformance. Or le seuil retenu ici et correspondant à l’EONIA diverge de l’objectif de performance du fonds, ce dernier étant d’obtenir un rendement de 6 % à 10 % supérieur à l’Eonia. Le seuil retenu conduira ainsi le gérant du fonds à prélever une commission de surperformance qu’il n’aurait pas été en mesure de prélever si le seuil retenu avait été l’Eonia + 6 % comme le recommande l’IOSCO. De fait, une partie importante de la performance du fonds pourra être prélevée par le gérant du fonds.

## PERFORMANCES MENSUELLES - %

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	YTD
2019	2,25												2,25
2018	2,19	-6,05	-0,23	0,41	0,86	-1,05	-0,56	0,73	-0,74	-5,35	-1,02	-2,20	-12,58
2017	0,64	2,60	0,08	0,85	0,76	-1,12	1,23	1,15	0,36	3,77	0,13	0,96	11,95
2016	-0,56	-0,13	1,27	-0,33	0,39	3,34	1,09	-0,32	-0,48	-2,00	-1,38	1,30	2,11
2015	3,40	0,92	0,72	-0,28	-0,72	-3,44	-0,35	-3,68	-0,75	1,37	0,17	-2,45	-5,18
2014	-2,11	2,96	-0,09	0,82	1,75	0,83	-1,55	2,74	-1,88	0,30	1,88	-0,59	5,01
2013	1,42	0,37	2,79	3,16	-2,54	-1,96	0,98	-1,21	2,04	2,25	0,64	0,23	8,27
2012									0,35	1,89	2,04		4,34

Les performances passées n'offrent aucune garantie de résultats futurs.

## CARACTÉRISTIQUES

	PART M
Devises	EUR
Type de parts	Capitalisation
Frais de gestion	1,50% p.a.
Frais de performance	10% p.a. au-dessus du Seuil
Seuil	EONIA (EUR)
Frais administratifs	Max 0,20%
Souscription initiale	100 EUR
ISIN	EUR LU0812607454

### AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans ce document sont communiquées à titre purement informatif. Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire. Ce document ne constitue ni une offre de contrat, ni une sollicitation, ni un conseil ou une recommandation de la part de Lyxor Asset Management en vue de la souscription ou du rachat des parts ou actions du fonds. L'exactitude, l'exhaustivité et la pertinence des informations figurant dans ce document ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Lyxor Asset Management n'assume aucune responsabilité à cet égard. Le fonds est conforme aux dispositions de la Directive UCITS 4 (2009/65/CD) et a été agréé par Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg le 19/07/12 et a été notifié à l'AMF le 18/09/2012 en application des dispositions de la Directive UCITS 4. Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux et juridiques. Ce document peut faire l'objet de modifications de temps à autre sans préavis et doit être lu en liaison avec la version la plus récente du prospectus du fonds. Le prospectus du fonds et les précédents rapports de gestion sont disponibles sur simple demande auprès de Lyxor Asset Management (lyxor-crm@lyxor.com). Le prospectus du fonds traduit en français est également disponible gratuitement sur demande auprès de Lyxor Asset Management. Ce document ainsi que son contenu, sont la propriété de Lyxor Asset Management et des sociétés appartenant au groupe Lyxor Asset Management, leur reproduction ou leur distribution est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable de Lyxor Asset Management.

### STRUCTURE JURIDIQUE

Compartiment de Lyxor Investment Funds, SICAV Luxembourgeoise

### DATE DE LANCEMENT DU FONDS

08/08/2012

### DATE DE LANCEMENT DE LA PART

26/10/2012

### DEVISE DE BASE

EUR

### LIQUIDITÉ

Quotidienne

### HEURE LIMITE DE SOUSCRIPTION/RACHAT

Jusqu'à 12h00 (Heure du Luxembourg)

### RÈGLEMENT

Date de valeur liquidative + 3

### GÉRANT

Lyxor Asset Management S.A.S.

### ADMINISTRATEUR

### PRINCIPAUX RISQUES

Les investissements dans ce fonds sont sujets aux fluctuations des marchés et il y a un risque que l'investisseur récupère un montant inférieur à celui investi. Lyxor Asset Management recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique "facteurs de risques" du prospectus du fonds. Les supports d'information (prospectus et Document d'information clé pour l'investisseur) sont disponibles sur les sites de Lyxor ([www.lyxorinvestments.com](http://www.lyxorinvestments.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Un investissement dans le fonds comporte un risque de perte en capital dû, mais n'étant pas limité, aux risques suivants : Risque de marché (la valeur de l'investissement est susceptible de varier à la hausse et à la baisse en fonction des conditions de marché) Risque d'actions (la valeur de l'investissement est exposée à la volatilité des prix des actions) Risque de taux (la valeur de l'investissement est exposé à la sensibilité du prix des obligations aux variations des taux d'intérêt).

**Lyxor Asset Management**  
Tours Société Générale - 17 Cours Valmy  
92987 Paris La Défense Cedex - France lyxor-  
crm@lyxor.com - +33 1 42 13 31 31  
Registration number: GP98019

**Lyxor Asset Management Inc.**  
1251 Avenue of the Americas, 46th floor  
New York, NY 10020, USA  
invest@lyxor.com - +1 212 205 4100

**AVERTISSEMENT****Investisseurs européens et suisses**

Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire. Pour tout pays autre que l'Irlande, le Luxembourg, la France, la Belgique, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, l'Espagne, la Suède, la Suisse, aucun prospectus n'a été approuvé ou notifié au régulateur local et le produit ne peut être distribué par le biais d'une offre, ou de la sollicitation d'une offre au public. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le prospectus n'est disponible qu'en version anglaise.

**Investisseurs suisses**

Ce document et les informations qui y figurent ne constituent pas un prospectus au sens des articles 625a et 1156 du Code des obligations suisse. Le produit peut être offert ou distribué en Suisse ou depuis la Suisse en vertu de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC). L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers en Suisse (FINMA) a autorisé Société Générale, Zurich Branch (Talacker 50, Case postale 1928, 8021 Zürich) à exercer comme représentant et agent payeur du produit en Suisse. La documentation du produit (prospectus, DICI, statuts, rapports annuel et semestriel) peut être obtenue gratuitement auprès du représentant suisse.

**Investisseurs canadiens**

L'investissement dans les titres ou instruments financiers ici décrits ne convient pas à tous les types d'investisseurs. Si vous envisagez un tel investissement, vous êtes tenu de déclarer que vous êtes un « client autorisé » au sens de la Norme nationale 31-103 ou un « investisseur accrédité » au sens de la Norme nationale 45-106. Les titres et instruments financiers ici décrits peuvent ne pas être disponibles dans toutes les juridictions au Canada. Les véhicules d'investissement ici décrits ne seront pas proposés par voie de prospectus au Canada et ne seront pas soumis aux Normes nationales 81-102 et 81-106. De plus, les investissements directs dans des hedge funds ou liés à des hedge funds sont hautement spéculatifs et peuvent être pénalisés par le caractère non réglementé des hedge funds ainsi que par l'utilisation de différentes stratégies et techniques d'investissement qui sont spécifiquement interdites pour les fonds proposés par voie de prospectus. L'information disponible concernant les hedge funds est généralement moins transparente, notamment en matière de prix, et les commissions applicables sont beaucoup plus élevées que pour les fonds proposés par voie de prospectus. Les investisseurs qui optent pour des hedge funds ne bénéficient pas nécessairement des mêmes protections que les investisseurs dans des fonds proposés par voie de prospectus, comme la limitation des commissions, le contrôle des politiques d'investissement ou les obligations de reporting.